N° 240

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
11 Décembre 2020

OBJET : **Commune de Miramas - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2018/2020 - Tranche 2019 et régularisation d'affectations sur l'autorisation de programme contrats départementaux 2014.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 11 Décembre 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :
- d'allouer à la commune de Miramas, au titre des contrats départementaux de développement et d'aménagement, une subvention de 570.170 € pour la tranche 2019 du programme pluriannuel 2018/2020, sur une dépense subventionnable de 1.140.340 € HT, conformément à l'annexe 1 du rapport ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec la commune de Miramas la convention de partenariat, avenant n° 1 au contrat départemental, définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle-type prévu à cet effet ;
- d'approuver les mouvements d'affectations conformément à l'annexe 2 du rapport.

À l'unanimité
Monsieur VIGOUROUX ne prend pas part au vote.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées

Certifié transmis à la Préfecture le 14 Décembre 2020